



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 3<sup>e</sup> ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Village de Val-David sera, en 2020, en vigueur pour son **troisième** exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité du Village de Val-David  
2579, rue de l'Église  
Val-David (Québec) J0T 2N0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au bureau municipal;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 300-2015 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Val-David, ce 1<sup>er</sup> jour d'octobre 2019.

(SIGNÉ) Sophie Charpentier

Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière